

Académie de médecine. Bulletin de l'Académie de médecine. 1864-1865.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

**BULLETIN**

**DE**

**L'ACADÉMIE IMPÉRIALE**

---

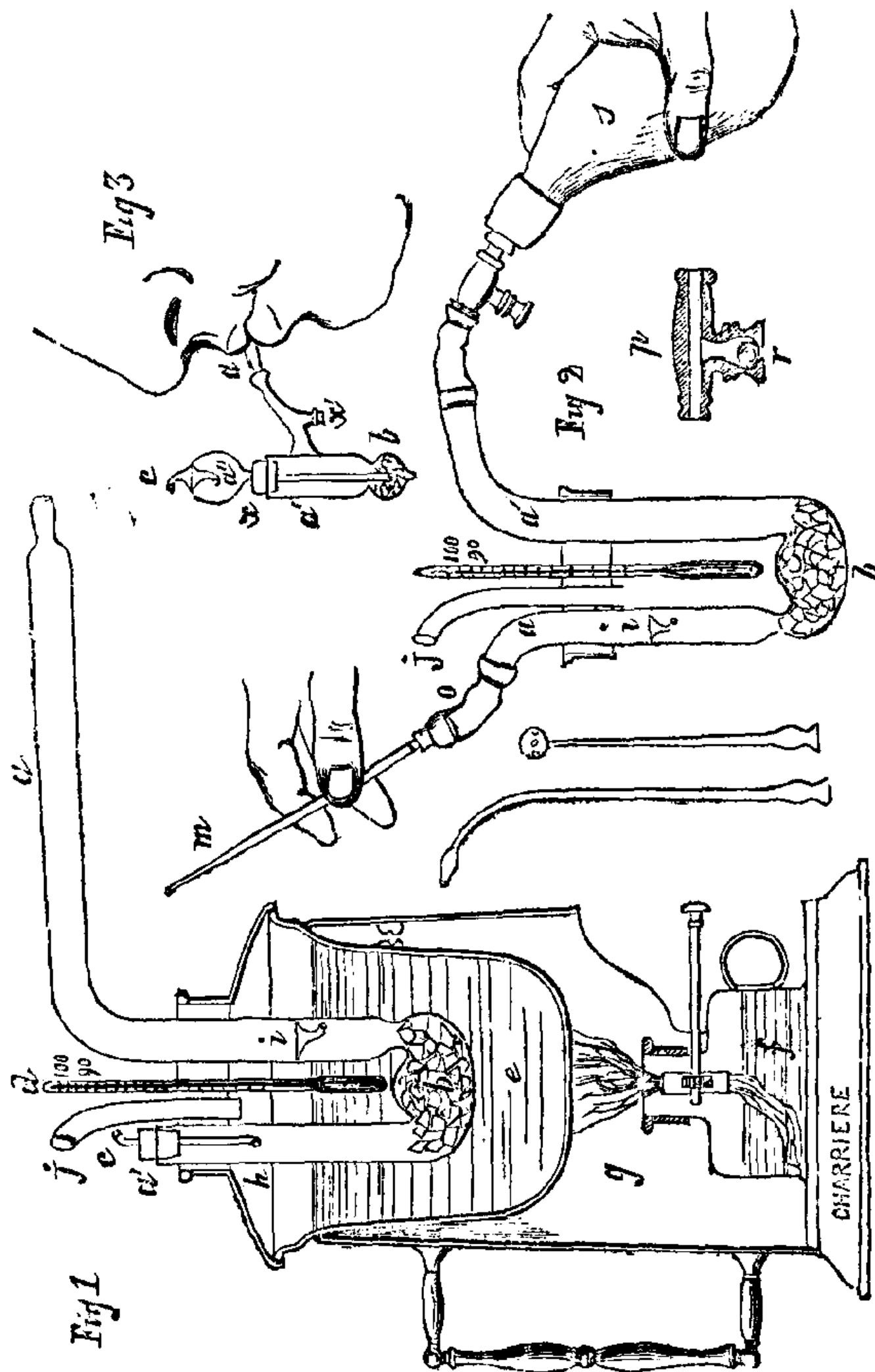
SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1864.

—

**PRÉSIDENCE DE M. GRISOLLE.**

—

III. M. CHARRIÈRE soumet à l'examen de l'Académie un nouvel appareil (fig. 1) destiné à l'emploi des médicaments que l'on peut faire prendre à l'état de vapeurs, et particulièrement pour l'iode, employé si souvent pour les maladies de poitrine.



L'avantage de cet appareil est de faire passer l'air saturé d'iode à l'état de vapeur seulement, et de pouvoir régler à volonté la production de cette vapeur à l'aide d'un thermomètre.

Un nouveau moyen de diriger la vapeur d'iode sur une partie quelconque du corps, en se servant d'une bouteille en gomme munie d'une soupape. (Voy. fig 2.)

Enfin, un diminutif du premier appareil, ayant les mêmes avantages et que le malade peut tenir constamment à la bouche. (Fig. 3.)

---

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1865.

—

**PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARDAT,**  
VICE-PRÉSIDENT.

—

rage, la gangrène et les plaies d'armes à feu. (*Commission des remèdes secrets et nouveaux.*)

### CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. le docteur H. DOBOIS soumet à l'examen de l'Académie un crochet mousse additionné d'un tranchant dans sa cavité, qu'il croit propre à rendre quelques services dans l'opération du strabisme. (*Renvoi à l'examen de M. Gosse-lin.*)

II. MM. les docteurs A. BOIS (d'Aurillac) et Michel PÉTER (de Paris) prient chacun l'Académie de vouloir bien accepter un pli cacheté en dépôt dans ses archives. (*Acceptés.*)

III. M. GAVARRET présente, au nom de M. Sales-Girons, un nouvel instrument pulvérisateur des liquides; il en explique le mécanisme et le jeu en ces termes :

Le perfectionnement de cet appareil consiste en ce que sa pulvérisation en est si ténue, qu'elle ressemble à un nuage de fumée. Voici l'utilité de ce fait : M. Sales-Girons a trouvé que les poussières liquides, lorsqu'elles sont grossières, ne traversent pas les tubes courbés ou anguleux, les particules d'eau s'attachant sur les surfaces qu'elles touchent. Mais lorsque ces mêmes poussières imitent la fumée, elles sont comme les fumées : les particules liquides touchent les surfaces et glissent ou rebondissent sur elles.

On comprend que pour M. Sales-Girons ces tubes recourbés ou anguleux sont les bronches elles-mêmes, que les poussières liquides grossières ne pénétraient qu'imparfaitement



et que les poussières fines de son dernier instrument pénètrent dans toute leur longueur. Or, ce point important de la pulvérisation, dit M. Gavarret, M. Sales-Girons l'a complètement atteint. Il n'y a qu'à voir la pulvérisation qu'il obtient avec cet instrument fabriqué par M. Charrière.



---

---

SÉANCE DU 21 MARS 1865.

—

**PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARDAT,**  
VICE-PRÉSIDENT.

—

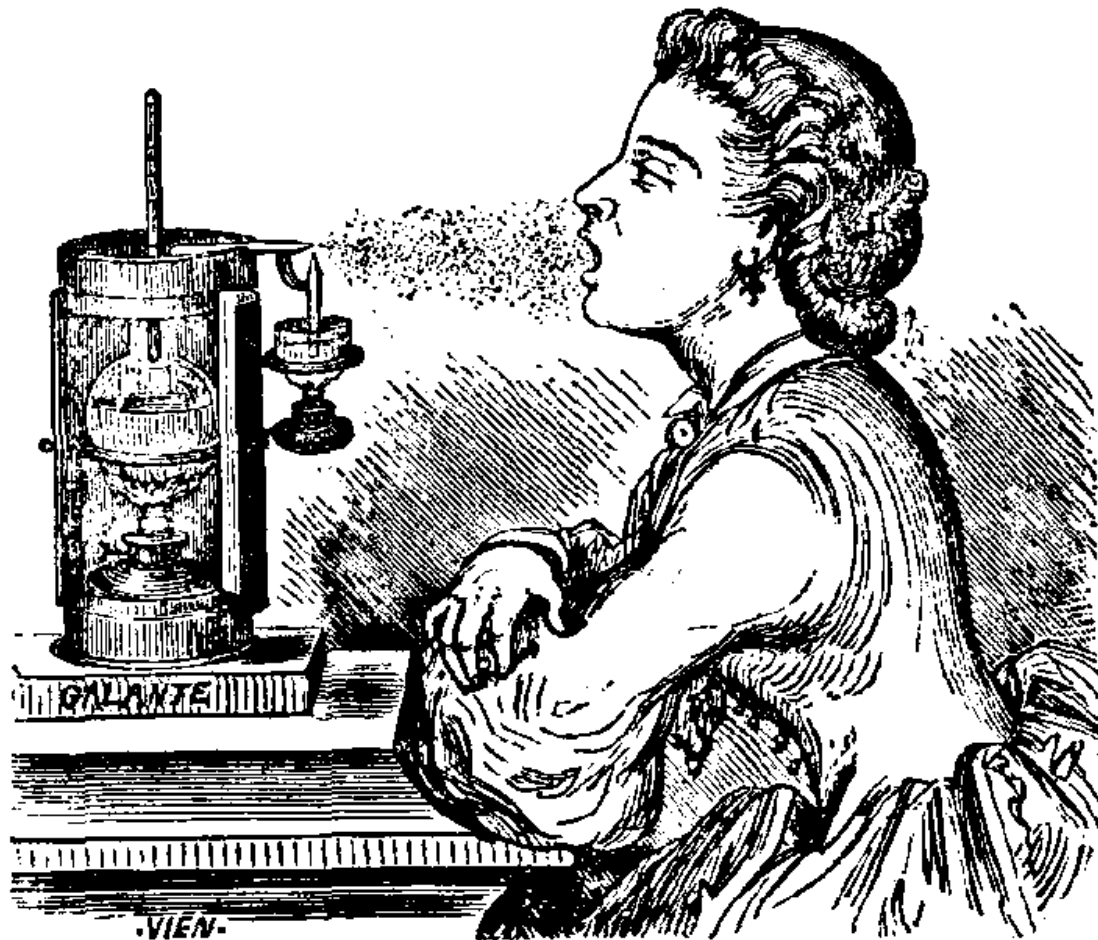
séance par M. Bertillon. (*Renvoi à M. Delpuch, rapporteur de la commission.*)

IV. M. le docteur BOINET informe l'Académie qu'il se porte candidat à la place déclarée vacante dans la section de thérapeutique. (*Renvoi à la section.*)

V. M. le docteur CHURCHILL prévient l'Académie qu'il destine son ouvrage sur la *phthisie pulmonaire* pour le concours au prix Barbier de cette année.

Cet ouvrage a été retiré de la bibliothèque et inscrit au n° 5 du concours.

VI. M. le professeur GAVARRET présente un nouveau pulvérisateur des liquides. Cet appareil, dont M. le docteur Morpain s'est servi un des premiers en France, a été imaginé par le docteur Siégle de Stuttgart et est fabriqué par M. Galante. Il a, sur les pulvérisateurs connus, l'avantage de pulvériser les liquides médicamenteux sous forme de brouillard tiède ou chaud, à volonté.



Cet appareil se compose d'un cylindre de métal, à l'intérieur duquel est placée une lampe à alcool qui supporte une chaudière de cristal. Cette chaudière est munie d'un goulot, dans lequel est placé un bouchon de caoutchouc, percé de deux trous : dans l'un passe un tube de cristal, par lequel

s'échappe la vapeur qui doit pulvériser le liquide médicamenteux; dans l'autre, soit un petit manomètre au mercure marquant la force de pression, soit une soupape de sûreté qui se lève aussitôt que la vapeur atteint deux atmosphères de pression.

A l'extérieur du cylindre se trouve un récipient de porcelaine dans lequel plonge la seconde partie du tube de verre dont nous avons parlé plus haut. Ce vase sert à contenir le liquide qu'on veut pulvériser; une lampe à alcool disposée immédiatement au-dessous chauffe le liquide médicamenteux.

---

SÉANCE DU 13 JUIN 1865.

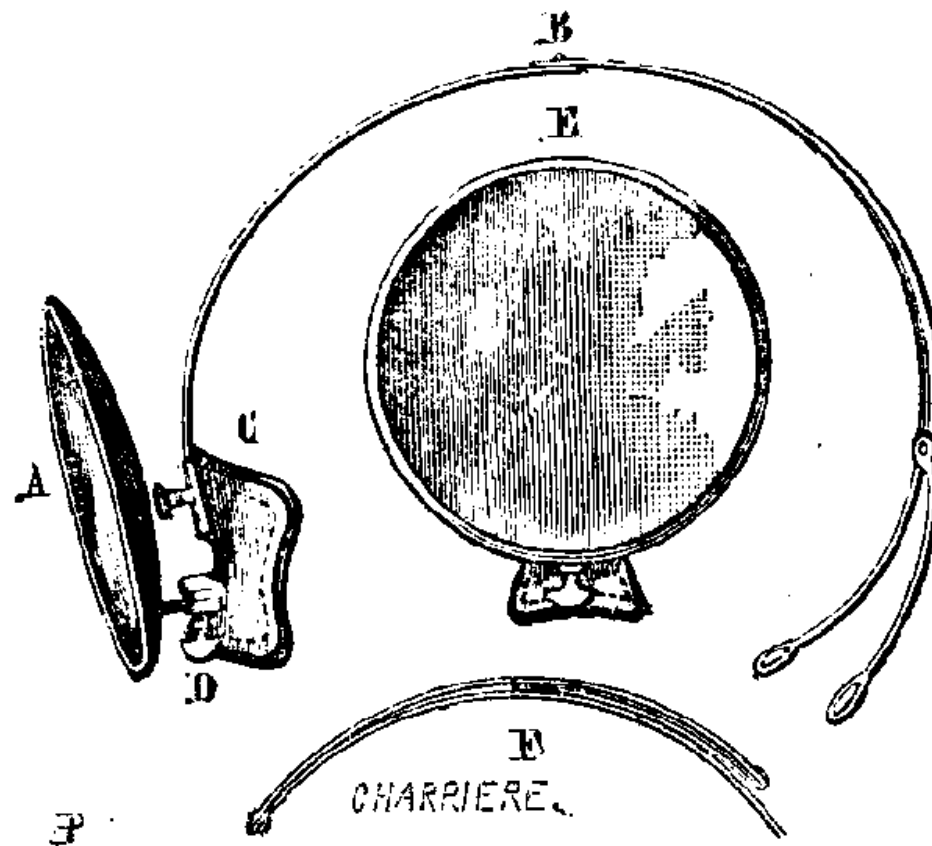
—

**PRÉSIDENCE DE M. BOUCHARDAT,**  
VICE-PRÉSIDENT.

—

VI. M. CHARRIÈRE fait déposer sur le bureau de l'Académie un nouveau miroir réflecteur du larynx qu'il a fabriqué d'après les indications de M. le docteur E. Fournié.

Une longue habitude du laryngoscope, ayant démontré à M. le docteur E. Fournié que la manière la plus simple d'éclairer le larynx consistait à projeter la lumière au moyen d'un réflecteur placé sur le front, nous avons construit sur ses indications un miroir réflecteur qui a l'avantage d'être très-simple et de se prêter aux exigences variées de l'éclairage laryngien.



Ce réflecteur se compose essentiellement d'un miroir concave fixé à l'extrémité d'une tige d'acier, qui s'incline dans toutes les directions au moyen d'un pivot à genouillère placé sur une petite gouttière rembourrée que l'on applique sur la racine du nez. Le miroir est ainsi placé immédiatement au-dessus du plan oculaire, et il est maintenu dans cette position par la tige d'acier qui, parcourant sur la ligne médiane la circonférence du crâne, va se fixer en se divisant en deux branches sur la partie postérieure de la tête.

Cette tige présente trois articulations qui permettent de la réduire à un très-petit volume pour le mettre dans une boîte ou dans la poche.